



**MAIRIE
DE
SÉMALENS**

2, rue les Promenades
81570 SÉMALENS

☎ 05.63.71.74.43

mairie@semalens.fr

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 01-09-2025

- 1- Délibération bail à réhabilitation 35 ans HSP81 et subvention d'équilibre aménagement de 4 logements 1, Rue du Centre, **validée**
- 2- Délibération demandes de subventions aménagement Café Restaurant du Centre, **validée**
- 3- Délibération modification règlement assainissement collectif, **validée**
- 4- Délibération bail Cave du Théron, **validée**
- 5- Délibération financement BIPA été 2025, **validée**
- 6- Délibération participation financière pour élus Salon des Maires de France 2025, **validée**
- 7- Délibération devis complémentaire désamiantage/démolition friches industrielles, **validée**
- 8- Délibération achat bande de terrain Chemin de Pétaureau, **validée**
- 9- Délibération emprunt budget commune/Décision Modificative N°2, **validée**
- 10- Délibération Décision Modificative N°3 Budget Commune anomalie Chapitres 040-042, **validée**
- 11- Délibération convention de formation ADEFPAT **validée**

Sémalens, le 02-09-2025

Annette VEITH,
Maire

Éric PLAZOLLES
Secrétaire de séance



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance